

### **Modification du lieu où le bus scolaire dépose, après l'école, les élèves en éducation spécialisée**

Dans certains cas, les parents et tuteurs préfèrent que leur enfant soit déposé, après la journée d'école, à un endroit différent de celui où il a été pris le matin. Les parents/tuteurs, des élèves dont le transport est adapté aux enfants en éducation spécialisée, doivent remplir le Formulaire de modification du lieu où sera emmené l'enfant après l'école (**Change of After School Drop Form**) pour demander à ce que leur fils(fille) soit déposé(e), l'après-midi, ailleurs qu'à leur domicile. Il n'y a pas d'obligation réglementaire de déposer l'enfant ailleurs qu'à son domicile. La satisfaction de ces demandes dépend de la disponibilité du service dans la région considérée. **S'il est possible de fournir ce service, il faut 10 jours ouvrables pour que le changement d'itinéraire soit effectif.**

Le Bureau du Transport Scolaire fera tout son possible pour satisfaire ces demandes, si les conditions suivantes sont remplies :

- L'enfant doit avoir droit au transport des élèves en éducation spécialisée et déjà en bénéficier.
- L'élève ne peut être déposé qu'à un seul endroit différent (autre que son domicile) dans la même semaine.
- L'enfant ne peut être déposé ailleurs que chez lui que si l'endroit demandé est dans le borough de son domicile ou de son école.

Pour nous aider à examiner et à traiter votre demande, veuillez à :

- Écrire lisiblement les informations en caractères d'imprimerie.
- Indiquer le n° d'identifiant de l'élève.
- Signer le formulaire (un des parents/tuteurs ou autres personnes désignées responsables de l'enfant).
- Faire tamponner et signer le formulaire par une personne, notaire ou titulaire du titre de notary public, habilitée à en faire un document « notarized ».
- L'envoyer par la poste ou par fax à l'adresse qui y figure.

Une demande de modification du lieu où sera emmené l'enfant après l'école (Change of After School Drop Form) doit être faite pour chaque année scolaire. Il faut remplir un formulaire supplémentaire pour l'été. L'OPT enverra par courrier un formulaire (à remplir à nouveau ou à mettre à jour) aux parents, qui ont déjà déposé un formulaire antérieurement, en juin pour le transport pendant l'été, et en juillet pour celui à partir de septembre.

Pour assistance, prière de contacter le **Service d'assistance aux usagers de l'OPT** au **(718) 392-8855**.

